

**Législation de la quatrième session du vingt et unième Parlement,
du 30 janvier 1951 au 9 octobre 1951—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances—fin 42 30 juin	<i>Loi de 1951 sur un accord entre le Canada et la Suède relativement aux impôts sur le revenu.</i> En vue de cette loi, un accord tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu conclu entre le Canada et la Suède (signé le 6 avril 1951) est ratifié et il est déclaré qu'il a force de loi au Canada.
45 30 juin	<i>Loi de financement et de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada (1951),</i> autorise la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada en 1951, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.
46 30 juin	<i>Loi de remboursement relative aux Chemins de fer nationaux du Canada (1951),</i> pourvoit au remboursement d'obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et des compagnies comprises dans le réseau des Chemins de fer nationaux et à l'émission de titres substitués.
51 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.</i> La loi décrète qu'il doit être ajouté une surtaxe de défense à l'impôt de chaque particulier et de chaque corporation, et apporte un certain nombre de modifications concernant les déductions permises, le calcul de l'impôt dans le cas des employés à la retraite, les cessions de biens, etc.
54 30 juin	<i>Loi sur les subventions aux municipalités,</i> autorise le ministre des Finances à verser aux municipalités des subventions relatives à la propriété fédérale y située.
65 30 juin	<i>Loi des subsides n° 4, 1951,</i> autorise le paiement de \$1,852,975,067 comme budget principal pour subvenir aux dépenses du service public durant l'année financière terminée le 31 mars 1952.
Justice—	
25 20 juin	<i>Loi modifiant le Code criminel,</i> modifie la loi relative aux réunions de courses et au fonctionnement du système de pari mutuel.
30 20 juin	<i>Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929,</i> apporte un changement à la définition du terme "enfant" dans le texte de la loi.
34 20 juin	<i>Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.</i> Une loi concernant les institutions autorisées dans la province d'Alberta est ajoutée comme Partie X à la loi.
47 30 juin	<i>Loi modifiant le Code criminel.</i> Les modifications portent principalement sur le fait d'aider les déserteurs ou les absents des forces canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada, sur les armes à feu, les infractions d'un caractère séditieux, la conduite d'un véhicule pendant que la capacité de conduire est affaiblie, les approvisionnements publics, la poste, etc.
52 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges,</i> modifie le traitement des juges de la Cour de l'Échiquier du Canada et des juges des cours provinciales. Elle modifie également les pensions aux juges et aux veuves de juges.
61 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi de la Cour suprême,</i> permet à un juge de la Cour suprême d'admettre un appel <i>in forma pauperis</i> bien que le délai prescrit pour signifier un avis soit expiré.
Mines et relevés techniques—	
49 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or,</i> a trait au calcul de l'aide devant être accordée à l'égard de l'or produit et vendu en 1950, et à l'application de la loi à l'année 1951.
Production de défense—	
4 21 mars	<i>Loi sur la production de défense</i> autorise la création du ministère de la Production de défense et définit les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre de la Production de défense.
Ressources et Développement économique—	
37 30 juin	<i>Loi modificatrice de 1951 sur le transfert des ressources naturelles de l'Alberta,</i> ratifie une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province d'Alberta visant à modifier les stipulations de la Convention sur les ressources naturelles de l'Alberta à l'égard du placement des deniers provenant de la vente des terres d'écoles.